

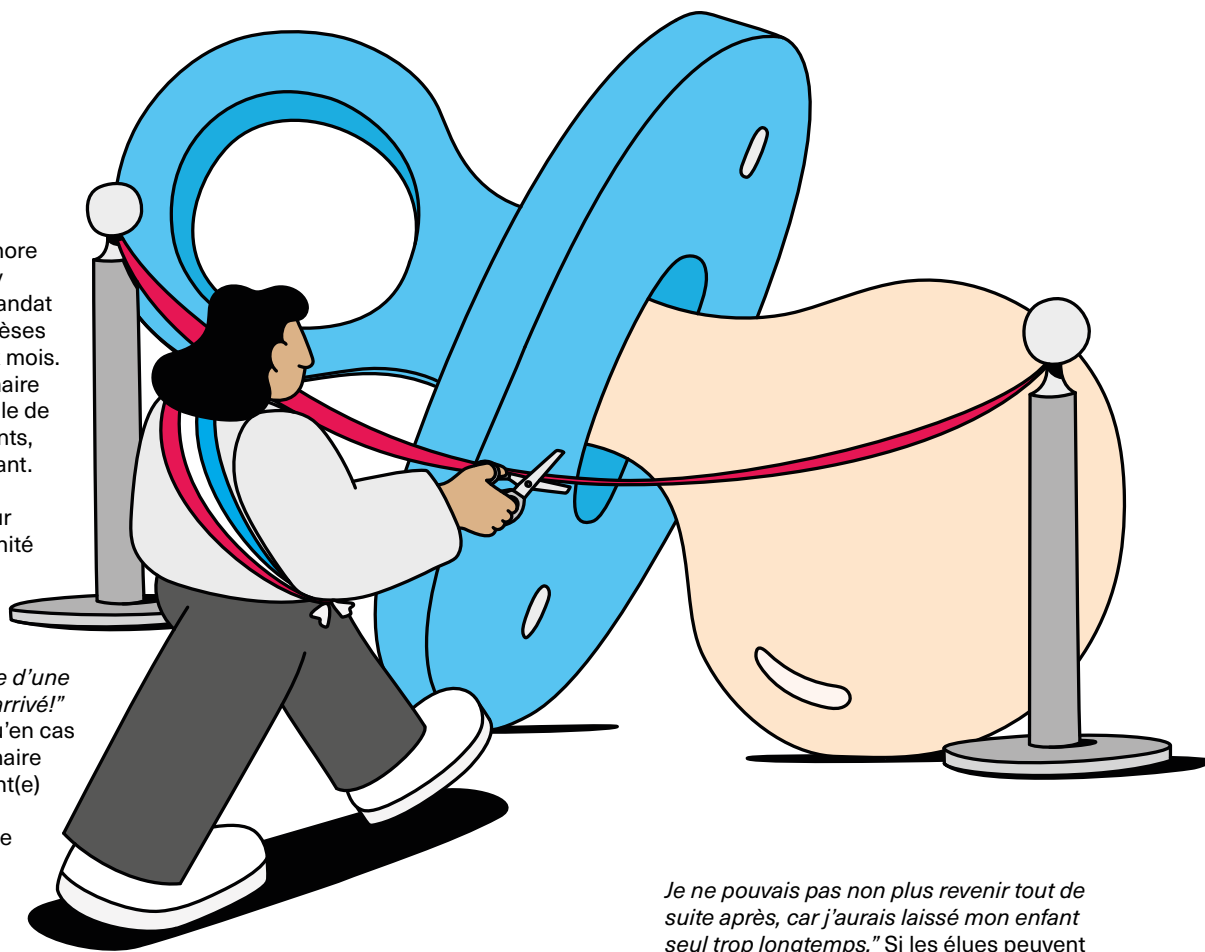
# MÈRE ET ÉLUE DE LA RÉPUBLIQUE, EST-CE POSSIBLE?

Incroyable, et pourtant: rien n'a été prévu pour les élues députées ou maires au moment de prendre leur congé maternité. Aujourd'hui, elles sont plusieurs à dénoncer ce scandale.

# À

partir du 15 mars, Léonore Moncond'huy mettra son mandat entre parenthèses pendant deux mois. À 33 ans, la maire de Poitiers, ville de 90 000 habitants, attend un enfant.

Pourtant, il y a quelques mois, quand elle s'est renseignée sur les modalités du congé maternité pour les élues, elle a constaté avec surprise que la loi n'avait presque rien prévu pour elle. *"J'ai découvert qu'une maire enceinte à la tête d'une grande ville, ça n'était jamais arrivé!"* raconte-t-elle. La règle veut qu'en cas d'empêchement du ou de la maire titulaire, le/la premier(e) adjoint(e) reprenne ses fonctions. Mais ce(tte) dernier(e) a souvent une activité professionnelle à côté et la loi ne permet pas à son employeur de l'en décharger complètement, dans le cas où il/elle est appelé(e) à remplacer l'élue pendant son congé maternité. *"Or, on ne peut pas être maire d'une grande ville comme Poitiers à mi-temps"*, reprend Léonore Moncond'huy. Son cabinet a trouvé la parade: la première et le deuxième adjoints se partageront les fonctions de maire en son absence. *"Du bricolage, se désole-t-elle. Lorsque je parle de ma grossesse, on me cite les exemples de Ségolène Royal qui a fait venir des caméras jusqu'à la maternité et de Rachida Dati qui est revenue au bout de cinq jours. Moi, je revendique le droit d'être comme tout le monde, c'est-à-dire de prendre un congé maternité minimum."*



Le problème se pose en vérité à tous les échelons de la vie politique, et notamment à l'Assemblée nationale, car la loi ne permet pas à une députée absente d'être remplacée par son suppléant ou sa suppléante. Karine Lebon, députée de La Réunion qui a accouché en septembre dernier et réside à plus de 9 000 kilomètres de l'hémicycle, en sait quelque chose. *"Mes électeurs ne sont pas respectés car on les a empêchés d'être représentés pendant mon congé maternité"*, accuse-t-elle. *"Je n'ai pas mis les pieds à l'Assemblée pendant huit mois car je ne pouvais plus prendre l'avion plusieurs mois avant mon accouchement."*

*"Je ne pouvais pas non plus revenir tout de suite après, car j'aurais laissé mon enfant seul trop longtemps."* Si les élues peuvent demander à déléguer leur vote à un autre député moyennant un justificatif médical, cela concerne seulement les scrutins publics – sont donc exclus les votes à main levée et en commission, alors qu'ils sont essentiels à l'activité parlementaire. Au Parlement européen, c'est encore pire: une députée qui part en congé maternité ne peut déléguer son vote. *"Le siège du parlementaire est laissé vacant, et son vote est perdu. C'est problématique car il y a souvent des scrutins serrés, parfois à une voix près"*, témoigne la députée Leïla Chaïbi, qui a médiatisé sa grossesse sur son compte Twitter. *"C'est là qu'on se rend compte que l'institution a été pensée par et*

pour des hommes.” Et pour cause: pendant longtemps, il y avait presque exclusivement des hommes dans les assemblées de la République. En 1979, les femmes ne représentaient encore que 16% du Parlement européen. Aujourd’hui, elles sont 41%. À l’Assemblée nationale, elles n’étaient que 6% il y a 30 ans, contre 37% aujourd’hui.

### “Fausse bonne idée”

Autre incertitude pour certaines élues: l’indemnité de congé maternité. Léonore Moncond’huy a ainsi découvert qu’elle allait perdre un tiers de ses revenus pendant son absence. La fonction de maire n’étant pas considérée comme un métier, l’élue poitevine ne peut bénéficier d’une indemnité journalière complète, alors qu’elle exerce son mandat à plein temps et n’a aucun revenu à côté. “C’est un obstacle supplémentaire pour les femmes qui s’engagent en politique”, confie-t-elle. L’association d’élus France urbaine reconnaît que le cas de la maire de Poitiers est dans un vide juridique. Des propositions sur le sujet devaient être étudiées par le Sénat à partir du 5 mars dans le cadre d’une réforme sur le statut de l’ élu. À l’Assemblée, plusieurs propositions de loi ont été déposées sur le congé maternité, dont l’une en mars 2023 par la députée Karine Lebon. Jusqu’ici, elles sont toutes restées lettre morte. “Ce n’est pas simple car si on veut

permettre au suppléant de nous remplacer, il faut changer la Constitution. Et on ne la change pas comme ça”, déplore l’élue de La Réunion. De son côté, Leïla Chaïbi a porté, avec d’autres députés européens, un manifeste transpartisan pour demander la mise en place d’un congé parental et la possibilité de pouvoir voter à distance, comme à l’époque de la pandémie de Covid. Mais plus d’un an après cette initiative, rien n’a bougé.

maternité, le congé paternité, mais aussi les gardes d’enfant dans une Assemblée où on siège jusqu’à minuit”, ajoute Aurore Bergé, la ministre déléguée chargée de l’Égalité entre les hommes et les femmes, pour qui le remplacement par les suppléants est “une fausse bonne idée” et qui est plus favorable à l’extension de la délégation de vote en commission. Dans les cas de session de nuit, les députés sont plus avantagés que les élus locaux, dont les

**“Lorsque je parle de ma grossesse, on me cite l’exemple de Rachida Dati qui est revenue au bout de cinq jours. Moi, je revendique le droit d’être comme tout le monde”**

Léonore Moncond’huy, maire de Poitiers

Au-delà du congé maternité, la féminisation de la vie politique amène une question plus large: celle de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. “Les codes politiques n’ont pas été pensés pour les jeunes parents. Si on veut continuer à renouveler la classe politique avec des élus qui partagent la réalité de nombreux Français, il faut les adapter. Le congé

maires, car ils peuvent bénéficier d’une prise en charge de plus de 300 euros des frais de garde pour un enfant de moins de 3 ans. “On a l’impression que les conditions sont plus favorables pour les députées que pour les maires, regrette Léonore Moncond’huy. Je ne demande pas de faveur, juste d’être traitée comme tout le monde.” - AGNÈS NABAT / ILLUSTRATION: GAËTAN ROBLLOT POUR SOCIETY

« Une fausse autobiographie VIRTUOSE. »

Télérama

« Une PROUESSE de roman sensuel, tendre et terrifiant. »

Le Point

« Aussi sexy qu’ÉMOUVANT. »

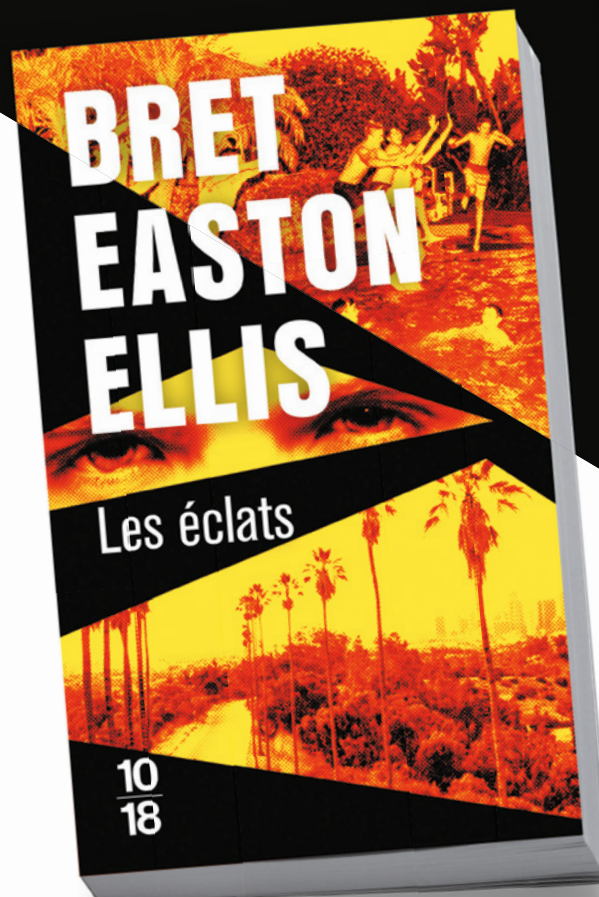
Les Inrockuptibles

« Le SULFUREUX roman d’apprentissage vire au (remarquable) polar. »

Les Échos

« Un CHEF-D’ŒUVRE. »

L’OBS



**LOS ANGELES 1981.  
BRET A 17 ANS.  
SA VIE S'APPRÊTE  
À VOLER EN ÉCLATS.**

**10**  
**18** Un monde à portée de page